

Démarche : Concours 2026 - Corps des mines - Sortie d'école
Organisme : Service du conseil général de l'économie

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Inscription aux concours ENS et Mines-Télécom de recrutement des ingénieurs des mines .

ATTENTION : Le dépôt de dossiers n'est possible qu'à partir du 1er janvier 2026.

Le concours ENS est réservé aux élèves des écoles normales supérieures.

Le concours Mines-Télécom est réservé aux élèves de l'École nationale supérieure des mines de Paris et aux élèves de Télécom Paris accomplissant la dernière année de scolarité du programme conduisant au diplôme d'ingénieur de ces écoles.

Informations

Cette démarche permet de déposer son dossier de candidature pour le concours ENS ou le concours Mines-Télécom du corps des mines.

Les conditions et calendriers de ces deux concours sont en ligne :

<https://www.economie.gouv.fr/cge/concours>

A chaque étape, les dossiers peuvent être modifiés jusqu'à la date limite indiquée. Tout dépôt ou modification apporté après la date limite ne sera pas prise en compte.

Envoi du dossier

Le dossier d'inscription n'a pas à être envoyé par voie postale (sauf impossibilité d'inscription par internet).

Le dossier de sélection n'a pas à être envoyé par voie postale (sauf impossibilité d'inscription par internet, à l'adresse suivante : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, SCGE, 139 rue de Bercy, 75572 Paris cedex 12).

Concours 2026 - Corps des mines - Sortie d'école **Identité**

Adresse postale personnelle

Date de naissance

Pays de naissance

Adresse email

Numéro de téléphone

Concours & Ecole

Je m'inscris pour le concours...

Veillez à bien cliquer sur la bonne option

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

ENS

Mines-Télécom

Je suis actuellement en...

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

3e année

4e année

A l'Ecole Normale Supérieure de...

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Lyon

Paris-Saclay

Rennes

Ulm

Je suis en dernière année de scolarité à...

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Mines Paris-PSL

Télécom Paris

Dossier d'inscription

Candidat en situation de handicap

Concours 2026 - Corps des mines - Sortie d'école

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Certificat médical

Les candidats ou candidates qui demandent un aménagement des épreuves doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves. Ce certificat précise les aménagements d'épreuves nécessaires et doit être transmis lors de l'inscription.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Curriculum Vitae

Nommer la pièce jointe sous la forme "NOM_CV"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Note décrivant le cursus suivi

Nommer la pièce jointe sous la forme "NOM_Note description cursus"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Lettre de motivation

Nommer la pièce jointe sous la forme "NOM_Lettre motivation"

Titres et diplômes possédés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Titre ou diplôme

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Titre ou diplôme

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Titre ou diplôme

Relevés de notes et particulièrement celles de Mines et Télécom

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Relevé ou élément d'évaluation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Relevé ou élément d'évaluation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Relevé ou élément d'évaluation

Obligation de servir

J'atteste avoir pris connaissance de l'article 12 du décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié relatif à l'obligation de servir en qualité de fonctionnaire de l'Etat.

« Lors de leur nomination, les ingénieurs-élèves et les lauréats du concours prévu au 2^e de l'article 4 s'engagent à servir en qualité de fonctionnaire de l'Etat en position d'activité ou de détachement, pendant huit ans à compter de la date de leur titularisation dans le corps des ingénieurs des mines.

Concours 2026 - Corps des mines - Sortie d'école

En cas de manquement à cette obligation, les intéressés doivent, sauf si le manquement ne leur est pas imputable, et sans préjudice des sanctions disciplinaires auxquelles ce manquement pourrait donner lieu, verser au Trésor public une somme fixée par référence au temps de service déjà accompli, au montant des droits de scolarité en tant qu'ingénieur-élève ou lauréat du concours susmentionné, ainsi qu'à l'ensemble des traitements et indemnités de résidence nets perçus avant leur titularisation dans le corps.

Ils sont astreints au même versement en cas de démission survenant plus de trois mois après le début de leur scolarité, ou d'exclusion définitive du service en cours ou à l'issue de leur scolarité pour une raison quelconque autre que l'inaptitude physique.

Les conditions d'application des dispositions du présent article sont fixées par arrêté conjoint des ministres chargés de l'économie et du budget. »

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Dossier de sélection

J'ai été déclaré pré-admissible

Les documents ci-dessous ne sont à fournir que si vous avez été déclaré(e) pré-admissible.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 Oui Les résultats de pré-admissibilité ne sont pas encore connus

Dossier de sélection

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

 Document et publication

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

 Document et publication

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

 Document et publication

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

 Dossier de sélection

Note mettant en évidence le travail personnel le plus important réalisé dans le cadre du cursus de formation